



**VILLE
D'AMILLY**

Boîte Postale n° 909
45209 AMILLY CEDEX
 Tél : 02.38.28.76.00
 Fax : 02.38.28.76.11

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
 DU CONSEIL MUNICIPAL
 SEANCE DU 22 MAI 2024**

Objet :

**Acquisition de la parcelle BH65 – Les Hautes
 Varennes**

Date de convocation

16 mai 2024

Nombre de Conseillers

**En exercice : 33
 Présents : 24
 Votants : 31**

**Pour Extrait Conforme,
 Pour Le Maire,
 Par délégation
 Le fonctionnaire titulaire,
 Nadine DUMONT**



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

045-214500043-20240522-DEL2024020-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/06/2024
 Publication : 04/06/2024

Pour l'autorité compétente par délégation

L'An Deux Mille Vingt Quatre, le Vingt Deux Mai à 19 heures
 Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie
 en séance publique sous la présidence de **Monsieur DUPATY**
 Gérard, Maire

ETAIENT PRESENTS :

**M. BOUQUET, Mmes FEVRIER, BEDU, MM. SZEWCZYK,
 LECLOU, CARON-PERROUD, Mme CARRIAU**
 Adjoint (e) s au Maire,

**MM. ROLLION, LAVIER, FURNEL, ABRAHAM,
 Mmes FARNAULT, MOLINA-AUBERT, M. PATRIGEON,
 Mmes PENIN, FOUBET, MM. DAUNAY, GABORET,
 Mme PLICHON, MM. BONCENS, BEAULIER, Mme BONNARD,
 M. CHALENCON**
 Conseiller (e) s Municipaux,

Formant la majorité des Membres en exercice

ABSENTS EXCUSES :

Mme CARNEZAT	Pouvoir à Mme BEDU
Mme TURBEAUX-JULIEN	Pouvoir à M. LECLOU
Mme FOLY	Pouvoir à M. DUPATY
Mme SAJET	Pouvoir à M. PATRIGEON
M. SALL	Pouvoir à M. LAVIER
M. RAISONNIER	Pouvoir à Mme FEVRIER
M. DESPLANCHES	Pouvoir à Mme CARRIAU

ABSENTES :

**Mme TINSEAU
 Mme HUTSEBAUT**

Madame FOUBET Gladys a été élue Secrétaire de séance.

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL D'AMILLY

C.M. du 22 MAI 2024

AT FONCIER/N°2024/20

OBJET : ACQUISITION DE LA PARCELLE BH65 – LES HAUTES VARENNES

Monsieur le Maire expose :

Par courrier du 24 juillet 2023, une proposition de cession a été faite à la commune par les conjoints LAVAINNE, propriétaires de la parcelle cadastrée BH65 située en zone naturelle aux Hautes Varennes, la Commune possédant déjà les parcelles BH66 et BH70.

Les Conjointes LAVAINNE ont proposé cette cession sur la base d'une évaluation réalisée en 2019 lors de la succession de leur mère, pour une valeur de 1.500 €, les frais de notaire étant à la charge de la Ville.

Les Conjointes LAVAINNE ont donné leur accord les 10 et 11 avril 2024 à la cession aux conditions susmentionnées.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

OUI l'exposé de Monsieur le Maire,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L 2241-1 relatif à la gestion des biens communaux,

VU le Code général de la propriété des personnes publiques, les articles L 1 et L1212-1 sur la passation des actes,

VU le Code général des impôts, l'article 1042 relatif aux exonérations fiscales des acquisitions immobilières réalisées par les Collectivités Locales,

Vu l'avis favorable de la Commission Travaux, Aménagement du Territoire et Commande Publique du 18 avril 2024,

APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE,

DECIDE de procéder à l'acquisition, auprès des Conjointes LAVAINNE, de la parcelle cadastrée BH65, d'une superficie de 3.014 m², au prix de 1.500 €.

APPROUVE la prise en charge par la Ville des frais de transfert de propriété et honoraires inhérents.

AUTORISE Monsieur Le Maire à signer tous les actes et les pièces nécessaires à la réalisation de cette acquisition.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Orléans, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification et de sa télétransmission au contrôle de légalité.

FAIT et DELIBERE le jour, mois et an que dessus,